



Aide à l'acquisition d'équipement pour l'apiculture destinée à l'association des femmes du village du Beit Sakariya, Palestine

Convention de partenariat – Juillet 2025

Entre les partenaires ci-dessous nommés :

Association France Palestine Solidarité

Alsace

Présidente, Mireille PELKA

BP 70436

68007 COLMAR

Arab Association of Palestinian

Agronomists

Vice-Président, Issa EL SHATLEH

Sabat Building, 2ed floor – Edward Saed St.

RAMALLAH

L'association des femmes de Beit Sakariya

Représentée par Noura Saed

Directrice de l'association

Beit Sakariya

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Achat de l'équipement nécessaire à la création d'un atelier d'apiculture.

La production de miel permettra aux femmes d'introduire un nouveau produit dans leur offre sur les marchés et de produire de la propolis et du pollen qui entrent dans la fabrication de produits médicinaux traditionnels et des savons pour les soins de la peau.

Article 2 : Objet de l'aide et description du projet

Le petit village palestinien de Beit Sakariya se trouve en territoire occupé palestinien, au sud-ouest de Bethlehem, en Cisjordanie, sur une colline qui s'élève à environ 995 mètres au-dessus du niveau de la mer. 112 familles (quelques 650 âmes) vivent dans le village de BEIT SAKARIYA, réparti en cinq lieux dits, habités.

Le village est entouré de douze colonies israéliennes, qui font partie du complexe colonial de Gush Etzio. Sans équipement de service, enclavés entre murs et barbelés, les villageois subissent quotidiennement les provocations des colons qui cherchent, comme ailleurs à les faire partir, pour pouvoir s'emparer de leurs terres.

Mais sous l'impulsion des femmes du village, la population relève la tête et résiste.

Ensemble, ils ont rénové l'école du village et aménagé une place de jeux pour les enfants.

Puis, ils ont entrepris la création d'une épicerie de village, qui leur fournit, aujourd'hui, les produits dont ils ont besoin quotidiennement.

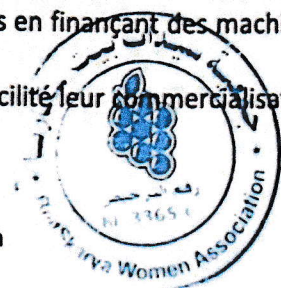
Un premier projet a été mis en place dans le village sous l'égide de l'AFPS Alsace. Cette action de solidarité a permis de créer l'unité de transformation alimentaire de la coopérative de femmes en finançant des machines et des outils efficaces pour la transformation de la production agricoles.

Elles ont ainsi augmenté la quantité et la qualité des produits ce qui a largement facilité leur commercialisation sur les marchés palestiniens.

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE
SOLIDARITÉ ALSACE
BP. 70436
68007 COLMAR

Association France Palestine Solidarité Alsace
Boite Postale 7436 - 68007 COLMAR / www.afps-alsace.com

جمعية المهندسين الزراعيين العرب
Arab Agronomists Association
Reg. No. (RA-22503-A)



Les femmes de la coopérative ont bénéficié d'une formation à l'utilisation des machines et à leur entretien mais également de gestion administrative et financière de la coopérative.

La première étape du projet de création de l'apiculture consiste en l'achat de 10 ruches et de l'équipement nécessaire pour la récolte de miel.

Dans un deuxième temps, elles seront formées à l'apiculture et à la récolte du nectar, mais également à la fabrication de produits traditionnels, destinés aux soins de la peau et du corps.

Article 3 : Mode opératoire

Porteur du projet

Le Porteur du projet, et maître d'ouvrage, est l'Association France Palestine Solidarité Alsace, représentée par sa présidente, Madame Mireille PELKA.

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le cabinet AAA, l'Association palestinienne des Agronomes Arabes, représentée par son vice-président Monsieur Issa EL SHATLEH.

Bénéficiaire

Le bénéficiaire du projet est la coopérative de l'association des femmes du village de Beit Sakariya, représentée par Noura Saed, la directrice de l'association.

Contrôle financier

Par délégation du maître d'ouvrage, le maître d'œuvre assure la gestion financière du projet, le suivi et le contrôle technique des opérations. Il est destinataire des fonds alloués à la réalisation du projet.

Il assure les paiements des dépenses de réalisation du projet sur factures conformes à l'objet de la présente convention.

Il établit pour chaque avance perçue un compte-rendu financier d'exécution comprenant :

- La liste des factures acquittées avec date du règlement
- Un tableau récapitulatif des dépenses
- Les observations concernant l'exécution financière qui lui paraissent nécessaires

Il assure la coordination du suivi et du contrôle technique de l'opération.

La totalité des sommes perçues par le maître d'œuvre sera affectée à ce projet conformément au plan de financement arrêté par la présente convention.

Le maître d'œuvre établira un rapport d'exécution financière comportant le listing des factures acquittées (objet, entreprises, montant HT, date d'acquittement), le bilan financier détaillé, un avis sur l'exécution financière du projet.

Les pièces justificatives seront conservées par le maître d'œuvre et pourront être consultées à la demande du financeur, en particulier lors de la réception des travaux.

Coordonnées bancaires du Maître d'œuvre :

Nom	N° enregistrement	Date enregistrement
Arab Agronomists Association	AR - 22503-A	2007

Compte bancaire		
Libellé	Egyptian Arab land Bank	
IBAN/SWIFT	PS05ARLB000675020006028180026	ARLBPS22

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE
SOLIDARITÉ ALSACE
BP. 70436
68007 COLMAR

جمعية المهندسين الزراعيين العرب
Arab Agronomists Association
AAA
رام الله 2007
رقم التسجيل (AR-22503-A)



Financement et réception des travaux

L'Association France Palestine Solidarité Alsace assurera la validation des rapports technique et financier et la réception des travaux qui sera effectuée sur place dans le cadre d'une mission de solidarité.

Article 4 : Budget

Les besoins financiers sont représentés dans le tableau ci-dessous :

	Activités	Nombre	Prix unitaire ILS	Total ILS
1	Ruches	10	700	7 000
2	Vêtements et équipement pour le travail avec les ruches	3	700	2 100
3	Trieur de miel semi-automatique - 6 cadres	1	2 500	2 500
4	Matériel de stockage du miel	1	2 000	2 000
5	Label pour le marketing	1	1 500	1 500
6	Matériel pour la fabrication de savon et d'autres produits à partir de propolis et de pollen	1	1 200	1 700
7	Cours de formation à l'apiculture : 3 jours pour 18 heures	18	120	2 160
8	Cours de formation à la fabrication de savon et d'autres produits : 3 jours pour 18 heures	18	120	2 160
	Total			21 120 ILS

$$1 \text{ €} = 3,97 \text{ ILS} / 21\,120 \text{ ILS} = 5\,320 \text{ €}$$

L'association des femmes de BEIT SAKARIYA prend en charge l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de ce projet pour un montant d'environ 1 200 ILS (320 €).

Article 5 : Financement

Le budget total pour la réalisation de ce projet est estimé à 5 320.- Euros.

La participation de l'Association France Palestine Solidarité Alsace s'élève à 5 000.- Euros.

Article 6 : Calendrier

Le versement de l'aide sera effectué dès signature de la convention.

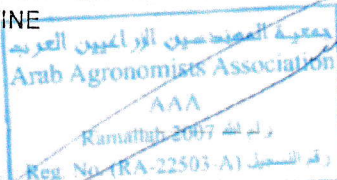
Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature de celle-ci et prend fin lors du versement de la subvention.

ASSOCIATION FRANCE-PALESTINE
SOLIDARITÉ ALSACE

BP. 70436

68007 COLMAR



Association France Palestine Solidarité Alsace
Boite Postale 7436 - 68007 COLMAR / www.afps-alsace.com



Article 8 : Litiges

Les parties signataires de cette convention conviennent de respecter leurs engagements. Si des différends se produisent au cours de la mise en œuvre du projet, les parties conviennent de les résoudre par voie de négociation, et s'interdisent tout recours juridique.

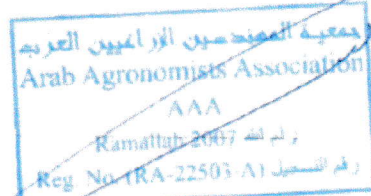
Fait à Colmar, le 1^{er} juillet 2025.

Pour l'AFPS Alsace,
La Présidente,
Mireille PELKA

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE
SOLIDARITÉ ALSACE

BP 70436
68007 COLMAR

Pour l'Association Palestinienne des Agronomes Arabes,
son Vice-Président,
Issa ELSHATLEH



Pour l'association des femmes du village de Beit Sakariya
Sa représentante,
Noura Saed

N.A.A.

رئيسة الجمعية

0597525039

